

OUI à l'éducation

Syndicat des professeures et des professeurs du cégep Marie-Victorin

Bulletin d'informations syndicales

Mai 2023

Dans ce numéro

Le Comité des affaires pédagogiques (CAP)	P. 1
La Commission des études (CÉ)	P. 2
Un petit mot des comités de la CÉ (Comité PIEA, Comité sur l'intégrité intellectuelle)	P. 2
Un petit mot des comités de la CÉ (Comité de validation des descriptifs de cours, Comité sur l'élaboration d'un cadre de référence sur la formation à distance, Comité réussite)	P. 3
Un petit mot des comités de la CÉ (Comité réussite : sous-comité semaine d'accueil)	P. 4
Tableau des membres siégeant sur les comités de la CÉ	P. 4
Le Bureau syndical (BS)	P. 5
Le Comité santé et sécurité au travail	P. 5
Le comité des relations de travail (CRT)	P. 6
Accompagnement syndical lors de convocations disciplinaires: comment ça fonctionne ?	P. 7
Rencontre syndicale avec les personnes chargées de cours de la formation continue	P. 7
Les riches s'enrichissent plus que jamais sur notre dos ! Assez, c'est assez !	Pp. 8-9
Les unions, quossa donne ?	P. 10
Quelques gains syndicaux au fil des négociations	P. 11
Action du 1er mai au cégep : un grand succès ! (des photos)	P. 12
Mur des revendications (des photos)	P. 13
Des nouvelles du Comité contre le racisme systémique	P. 13
Organigramme syndical... pour comprendre notre structure	P. 14
Organigrammes pour comprendre les tables de négociations	P. 15

Le Comité des affaires pédagogiques (CAP)

Le CAP, qui regroupe toutes les personnes professeures élues à la Commission des études (CÉ) et les personnes responsables de la coordination départementale des dix-neuf départements, s'est rencontré les 8 mars, 5 avril et 10 mai 2023.

Nous avons discuté, lors des rencontres de mars et d'avril de l'utilisation de ChatGPT ou des plates-formes d'intelligences artificielles (IA) dans l'enseignement, surtout au niveau des enjeux éthiques et de l'intégrité intellectuelle, ce qui a permis d'alimenter la réflexion collective autour de cette technologie.

La réunion du 5 avril a permis de préparer la rencontre des RCD qui a eu lieu le 3 mai. Des questions sur le MAOB, les budgets départementaux, les règles de confidentialités appliquées par les API et le remboursement des dépenses liées aux supervisions de stage ont été transmises à la direction.

Nous avons, lors de la rencontre du mois de mai, eu des échanges autour de la politique d'assistance professionnelle et des enjeux vécus dans les différents départements.

La prochaine réunion du CAP aura lieu en septembre 2023.

La Commission des études (CÉ)

La CÉ s'est rencontrée les 15 mars, 19 avril et 17 mai 2023.

Deux nouvelles politiques ont été adoptées, soit la politique de stage et la politique linguistique.

À la suite de l'adoption de la loi 96 par le gouvernement, plusieurs changements auront lieu dans notre offre de cours, actuelles et futures, en anglais. Par exemple, l'AEC en commerce international se donnera, dès septembre, en français. La formation continue (FC) a déposé une demande de modifications aux descriptifs de cours à la CÉ du 17 mai à cet effet. La CÉ a aussi été informée des intentions de la FC d'offrir le DEC en informatique à Namur en français plutôt qu'en anglais. Un portrait global des changements devrait être présenté à la CÉ en septembre.

La prochaine rencontre aura lieu le 2 juin. La personne choisie par le comité de sélection pour occuper la charge de direction générale sera présentée à la CÉ afin d'avoir un avis de cette instance.

Les membres élu.es à la CÉ, pour un mandat de deux ans, lors de l'AG du 5 avril 2023, qui commenceront leur mandat en septembre 2023 sont : Marie-Josée Gagnon, Haythem Guesmi, Socrate Magnan, Caroline Pinard et Olivier Tardif. Stéphane X. Amyot et Adeline Gendron ont, quant à elleux, été réélu.es pour un mandat de deux ans.

L'exécutif syndical tient à remercier chaleureusement Julie Bégin, Brigitte Létourneau, Marjorie O'Bomsawin, Kathleen Vézina et Mélanie Villemaire pour leur implication à la CÉ. Leur mandat prend fin en juin 2023.

Un petit mot des comités de la CÉ

Comité PIEA (Stéphane X. Amyot, Émilie Cantin, Ann Ménard et Laura Chabot)

Le comité s'est réuni le 22 mars pour discuter de la progression des apprentissages des personnes étudiantes et des possibles activations de l'article 4.7.4 de la PIEA. Nous avons évalué le processus d'activation dans son ensemble afin d'établir des balises claires et transparentes pour tout le monde. Nous avons discuté des pratiques favorisant la présence en classe. Est-ce qu'elle doit passer par la pénalisation ou la valorisation ? Une prochaine rencontre sera à prévoir.

Comité sur l'intégrité intellectuelle (Élaine Bélanger, Jean Frigault, Ann Ménard et Laura Chabot)

Le comité s'est réuni les 18 avril et 12 mai. À la rencontre du mois d'avril, trois sujets ont été traités par le comité, à savoir :

- La mise en place du logiciel de gestion bibliographique, Zotero avec l'aide de la Bibliothèque;
- La mise à jour du formulaire de déclaration de plagiat;
- Le comité a réfléchi pour savoir s'il désirait avoir le mandat d'amorcer un premier travail de cadre éthique en lien avec l'IA.

La CÉ a officiellement mandaté le comité pour amorcer des travaux sur les enjeux éthiques et d'intégrité intellectuelle liés à l'IA. Le 12 mai, un sous-comité a été formé avec comme objectif de créer un outil d'aide à la décision, pour toute la communauté, qui serait disponible dès la rentrée 2023. Gros mandat !

Prochaines rencontres : le 23 mai pour le sous-comité et le 30 mai pour le comité complet.

Un petit mot des comités de la CÉ (suite)

Comité de validation des descriptifs de cours (Émilie Lemire-Lafontaine, Stéphane X. Amyot en remplacement de Julie Roberge, Karine Robert et Laura Chabot)

Le comité de validation des descriptifs de cours s'est rencontré le 25 avril 2023 pour valider les descriptifs déposés.

Une prochaine rencontre est prévue le 30 mai 2023 pour valider les modifications aux descriptifs de l'AEC en commerce international.

Comité sur l'élaboration d'un cadre de référence sur la formation à distance (FAD) (Daniel Blouin, Adeline Gendron, Haythem Guesmi, Brigitte Létourneau, Karine Robert, Kathleen Roy et Laura Chabot)

Deux rencontres ont eu lieu depuis le dernier BIS, soit le 23 mars et le 20 avril. La dernière rencontre est prévue le 18 mai. La rédaction du cadre de référence va bon train et les discussions finales touchent principalement la modification aux modalités d'enseignement des AEC qui se donnent actuellement en présence et qui basculeraient à distance. Nous souhaitons que le cadre de référence mentionne explicitement que les personnes chargées de cours soient consultées dès le début et participent activement aux modifications des descriptifs de cours.

Le cadre de référence sera déposé à la CÉ du 2 juin. Des consultations auront lieu à l'automne.

Comité réussite (Émilie Cantin, Sarah Examé, Ann Ménard, Kathleen Roy, Kathleen Vézina et Laura Chabot)

Ce comité s'est rencontré les 12 avril et 11 mai. Nous aurons trois priorités à la rentrée : la transition secondaire-cégep, le métier d'étudiant.e et la motivation scolaire. Nous avons eu une longue discussion sur le mandat qui se lit ainsi :

PRENDRE CONNAISSANCE

- De l'analyse et l'interprétation des indicateurs témoignant de l'efficacité d'une mesure d'aide à la réussite;
- Des caractéristiques de la population étudiante;
- Des problématiques identifiées à prioriser en lien avec la réussite;
- Du suivi des priorités annuelles établies en comité de direction en lien avec la réussite;
- Des effets des mesures d'aide déployées.

ORIENTER

- Participer à l'élaboration du plan de réussite;
- Faire des recommandations à la ou aux personnes concernées par les problématiques et les mécanismes identifiés;
- Suggérer ou recommander au comité de direction les orientations et les priorités annuelles adaptées au contexte de notre population étudiante en lien avec la réussite;
- Encourager et soutenir le déploiement des pratiques à impact élevé et des pratiques prometteuses en lien avec la réussite;
- Soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion.

INFLUENCER

- S'assurer que la réussite soit souvent à l'ordre du jour des différentes instances du cégep (CÉ, CA, RCD, etc.) en vue de maximiser la réflexion collective;
- Donner son avis sur différents sujets touchant la réussite;
- Diffuser les activités du cégep en lien avec la réussite;
- Faire connaître les avancées de la recherche en matière de réussite dans une perspective d'amélioration continue;
- Favoriser la mobilisation, la collaboration, l'arrimage et la concertation en lien avec les activités de la réussite.

Un petit mot des comités de la CÉ (suite et fin)

Comité réussite : sous-comité semaine d'accueil (Émilie Cantin et Laura Chabot)

Le sous-comité s'est rencontré les 22 mars, 11 avril et 2 mai. La volonté au niveau professoral était d'organiser une semaine zéro. Toutefois, au fil des rencontres et avec les contraintes des autres services, il s'est avéré impossible de l'organiser pour la rentrée 2023. La formule du samedi a donc été conservée. Les membres professeur.es du sous-comité ont mentionné et répété que la journée du samedi tombait dans la période de leurs vacances et que ce n'était pas une formule à privilégier pour les années futures.

La version 2023, qui, on l'espère, sera la dernière édition du samedi, offrira des ateliers aux nouveaux et nouvelles étudiant.es : démystifier la formation générale, la transition secondaire-collégiale et une rencontre avec les API sur le métier d'étudiant.e. Un atelier pour les parents sera aussi offert par la direction.

La participation professorale lors de cette journée est volontaire et il est demandé qu'une rémunération hors masse au taux « 1/260^{ème} » soit accordée en cas de participation. Une proposition en ce sens sera discutée lors de l'AG du 18 mai.

Les comités de la CÉ	FG	Pré-Univ.	Tech.	Chargé.es de cours
Cheminement scolaire de l'étudiant	Nicolas F. Larocque	Émilie Lemire-Lafontaine	Sylvain Cosette	
PIEA	Stéphane X. Amyot	Émilie Cantin	Ann Ménard	
Comité de validation des descriptifs de cours	Stéphane X. Amyot en remplacement de Julie Roberge	Émilie-Lemire-Lafontaine	Karine Robert	
Cours complémentaire	Stéphane X. Amyot	France Lalande	Karine Robert	
Comité de promotion de l'intégrité intellectuelle	Jean Frigault	Élaine Bélanger	Ann Ménard	
Comité de la réussite	Émilie Cantin	Kathleen Vézina	Ann Ménard	Kathleen Roy et Sarah Examé
Comité de validation pour l'actualisation DEC en Sciences humaines	Nicolas Larocque	Émilie Cantin	Nathalie Faille	
Comité de validation pour l'actualisation DEC en TES	Julie Bégin	Stéphanie Granger	Valérie Hébert	
Comité de validation pour l'élaboration de l'AEC agent.e en service financier	Adeline Gendron		Marjorie O'Bomsawin	Kathleen Roy
Comité de validation pour l'élaboration de l'AEC développement d'applications sécuritaires	Laura Chabot	Nicolas F. Larocque		Daniel Blouin
Comité interdisciplinaire Sciences humaines	Julie Bégin	Émilie Cantin	Stéphanie Caza	
Comité interdisciplinaire Sciences de la nature (H23)	Martin Roy	Fanny Theurillat-Cloutier	Ann Ménard	
Comité interdisciplinaire TEE (H23)	Stéphane X. Amyot	Nicolas F. Larocque	Manon Lavoie	
Comité interdisciplinaire TTS (H23)	Martin Roy	Jean Frigault	Isabelle Robert	
Comité d'élaboration du cadre de référence sur la formation créditée à distance	Adeline Gendron		Karine Robert Brigitte Létourneau	Haythem Guesmi Daniel Blouin Kathleen Roy
Comité de consultation – Technique d'administration et de gestion	Martin Roy	Raymond Lorange	Nathalie Faille Annie Bastien	Gracia Gingras Sylvain Vinet

Le Bureau syndical (BS)

Depuis la dernière parution du BIS, nous avons eu deux Bureaux syndicaux (BS) particulièrement animés et dynamiques.

Nous avons, lors de la première rencontre, entre autres, discuté du concept de disponibilité au collège à avoir pendant l'intersession et pendant la semaine de relâche. Toutes les personnes déléguées présentes étaient d'avis que des changements devraient être apportés à la façon de faire actuelle à Marie-Victorin afin de permettre une plus grande flexibilité quant au télétravail, qu'il soit fait du Saguenay ou du Mexique.

Cette discussion a aussi permis de mettre en lumière que certain.es professeur.es peuvent vivre des tensions interpersonnelles, au sein de leur département, émanant des enjeux liés aux différentes interprétations de la notion de disponibilité. Les membres de l'exécutif se sont saisi.es de cet enjeu et sont en train de recueillir les différentes façons de faire dans d'autres cégeps. Nous en discuterons certainement en BS ou en AG.

Lors du deuxième BS, nous avons échangé sur les pratiques syndicales de chacun des départements, particulièrement de celles qui fonctionnent bien. Le partage des pratiques a mis en lumière que plusieurs départements ont un point statutaire à chaque réunion départementale et que plusieurs ont aussi un babillard ou un tableau blanc dédié aux informations syndicales.

Nous avons également échangé sur l'essoufflement que la communauté professorale peut ressentir après toutes ces dernières années de négociation, de pandémie et de l'année scolaire qui achève. Le comité de mobilisation et les membres de l'exécutif ont bien entendu le sentiment d'essoufflement et tenteront de proposer des actions de mobilisation qui tiennent compte à la fois du vécu des professeur.es et de la négociation en cours.

Finalement, en conformité avec nos statuts et règlements, nous tentons une nouvelle façon de faire signer les cartes de membre. Les personnes déléguées syndicales feront dorénavant signer la carte de membre du SPPCMV aux nouveaux et nouvelles professeur.es. En espérant que ce contact plus personnalisé contribuera à démystifier le syndicat en contexte collégial et favorisera la participation du plus grand nombre à la vie syndicale.

Sur ce, bon été !

Le comité santé et sécurité au travail

Atelier-conférence — Les meilleures stratégies à mettre en place lors de situations de détresse

L'équipe de BRIO vous invite à un atelier-conférence le vendredi 26 mai de 7 h 45 à 9 h en virtuel.



Il est **obligatoire de confirmer** votre présence dès maintenant à l'adresse equipe_formation@briopae.com. Quelques jours avant la formation, un lien vous sera envoyé.

Le Comité des relations de travail (CRT)

Les personnes représentantes de la partie syndicale (Jonathan Cadieux, Chloé Dufour, Charles Lemieux et Émilie Lemire-Lafontaine) portent des dossiers importants qui concernent toute la communauté professorale, ses droits et ses conditions de travail. Ce comité permanent « sert à discuter et à rechercher une entente sur toute question relative à l'application et à l'interprétation de la convention collective et aux conditions de travail ». Les professeur.es siégeant au CRT sont élu.es pour une durée d'un an en AG en fin d'année. Les élections ont eu lieu à notre AG du 18 mai et les personnes représentantes de la partie syndicale pour 2023-2024 sont Jonathan Cadieux, Caroline Dubé, Charles Lemieux et Nadine Meunier.

Ce texte présente un bref bilan des travaux du CRT qui s'est réuni le 26 avril.

À la suite des travaux du Comité technique sur la tâche (CTT) en cours depuis la fin du mois de février, le projet de répartition des ressources 2023-2024 a été déposé par la partie patronale. Il a ensuite été présenté et adopté lors de l'AG qui a suivi le même jour.

Le verglas a causé beaucoup de dommages et plusieurs professeur.es nous ont signifié ne pas avoir été en mesure d'annuler leur cours n'ayant pas de réseau ou ne pouvaient tout simplement pas se rendre au cégep. Dans la mesure où plusieurs établissements scolaires étaient fermés, le syndicat a demandé à la partie patronale de revoir les consignes lorsque le cégep demeure ouvert malgré des conditions météorologiques et d'accorder une amnistie aux professeur.es qui ont déclaré des absences ce matin-là. La partie patronale a pris note de la demande, et a aussi accepté notre proposition qui est de revoir la procédure et le message selon une formule qui invitera plus à la prudence et au bon jugement de chacun.e.

Le cégep vise l'obtention d'une nouvelle certification « Cégep en santé » (version « Cégeps » du programme « Entreprises en santé »...) similaire à celle de « Cégep vert » afin d'attirer le personnel. Elle a demandé au syndicat de désigner une personne qui siègerait à ce nouveau comité. Le syndicat en a pris note et consultera ses instances à ce sujet.

Autres sujets discutés :

- Demandes de congés sans traitement;
- Projet de lettre d'entente pour le comité de sélection unique;
- Balises pour la RAC;
- Nouveau formulaire de l'OGS;
- Formulaire OGS;
- Suspension du module GPV.

La date du dernier CRT est le 31 mai.

Accompagnement syndical lors de convocations disciplinaires: comment ça fonctionne ?

Le syndicat a le mandat d'accompagner les professeur.es lors de rencontres disciplinaires afin de s'assurer que leurs droits soient respectés. Pour l'année 2022-2023, nous avons accompagné 19 professeur.es.

Le syndicat a par ailleurs déposé plusieurs griefs au courant de l'année qui seront pour certains présentés en arbitrage. Les dates d'audiences sont fixées en fonction de priorités et le greffe de l'éducation réserve quarante jours d'audience au cours de l'année scolaire.

Certains griefs ont été discutés lors de CRT, mais considérant le nombre de dossiers ou de questions potentiellement litigieuses, le syndicat a proposé à la partie patronale de réactiver le comité de prévention des litiges, prévu à la convention collective, pour faciliter le règlement des différends et d'éviter de judiciariser certains dossiers dans la mesure du possible. Une première rencontre s'est tenue le 8 mai et une deuxième aura lieu le 5 juin.

Comme le mentionne le bulletin d'informations juridiques préparé par le service juridique de la CSN (2005), le syndicat détient le monopole de représentation, lorsque les droits syndicaux d'une personne professeure sont en cause au cégep. Ce monopole vaut non seulement pour la négociation, mais aussi pour l'application de la convention collective. Le syndicat est donc investi du pouvoir de déposer, retirer ou régler tout grief relatif à l'application de la convention collective. En revanche, il ne doit jamais agir de manière arbitraire, discriminatoire, faire preuve de mauvaise foi ou de négligence grave. Le syndicat doit faire une enquête serrée avant de prendre une décision sur le grief et ne doit pas prendre de décision à la légère dans un dossier. Les conseiller.ères juridiques de la FNEEQ collaborent et soutiennent le syndicat en effectuant des recherches sur la jurisprudence qui pourrait s'appliquer. L'enquête doit porter sur les faits et le droit, mais comme une situation est souvent évolutive, il est possible de déposer des griefs préventifs afin de disposer de plus de temps pour faire enquête.

Rencontre syndicale avec les personnes chargées de cours de la formation continue

Le 24 avril dernier s'est tenue la rencontre syndicale avec les personnes chargées de cours. Des nombreux sujets abordés lors de cette rencontre, celui des balises d'attribution des charges à la formation continue à susciter une longue discussion. En effet, ces balises soulèvent certains enjeux, notamment en ce qui concerne le manque de transparence au sujet de l'octroi des cours ou le court délai de réponse au moment des affichages (24 heures pour répondre). Ce délai entraîne une autre problématique, soit celle des charges de cours qui peuvent passer sous le nez d'une personne professeure, qui est en congé parental ou en maladie. Il nous a également été porté à notre intention qu'à compter du 1^{er} mai, pour des questions de sécurité, les courriels professionnels ne pourront plus être redirigés vers un autre courriel.

Plusieurs personnes chargées de cours n'ont pas signé leur carte de membre au syndicat. Nous demandons à toute personne ne l'ayant pas fait d'en aviser le syndicat le plus rapidement possible. Rappelons que cette signature est nécessaire pour participer à la vie syndicale, mais elle est également requise lors de certains votes en AG, pour recevoir l'indemnité lors d'éventuelles journées de grèves, etc.

Un rappel est fait quant à l'existence du comité précarité et de la possibilité pour les personnes chargées de cours d'y participer. Ces rencontres se tiennent en ligne. Le mandat du comité est de travailler ensemble pour améliorer les conditions de travail des professeur.es précaires (enseignement régulier et formation continue).

Une prochaine rencontre avec les personnes chargées de cours aura lieu le lundi 29 mai à 16h30, en mode virtuel. Effectivement, nous aimerions discuter avec ces dernières des demandes portant sur deux principes en lien avec les négociations actuelles : principe portant sur la rémunération et un second sur la charge de travail à la formation continue. L'avis des personnes chargées de cours nous sera utile pour la prochaine réunion de l'ASPPC (alliance des syndicats des professeures et professeurs de cégep) qui aura lieu au début du mois de juin.

Les riches s'enrichissent plus que jamais sur notre dos ! Assez, c'est assez !

C'est la conclusion générale que l'on pouvait tirer des présentations faites le 11 mai dernier dans le cadre d'une conférence ayant pour thème « L'indexation pour contrer l'inflation », faisant ainsi écho à notre revendication d'inclure dans la prochaine convention collective une clause permanente d'indexation contre l'inflation.

L'indexation pour contrer l'inflation

**11 mai 2023
18h30 à 20h**

**Cégep du Vieux Montréal, salle A4.01
Accessible par le métro Berri-UQAM**

Cette conférence s'adresse aux travailleuses et travailleurs du secteur public en négociation.

Pour mieux comprendre les impacts de l'inflation et les solutions possibles pour contrer ses effets.

Une conférence de l'IRIS et de la CSN.

Boissons, petites bouchées et activités artistiques sur place !

Les places sont limitées!
Pour plus d'informations et pour réserver votre place, inscrivez-vous avec le code QR.
<https://forms.office.com/2a9a7174p>

seecvm
Conseil régional du Vieux Montréal

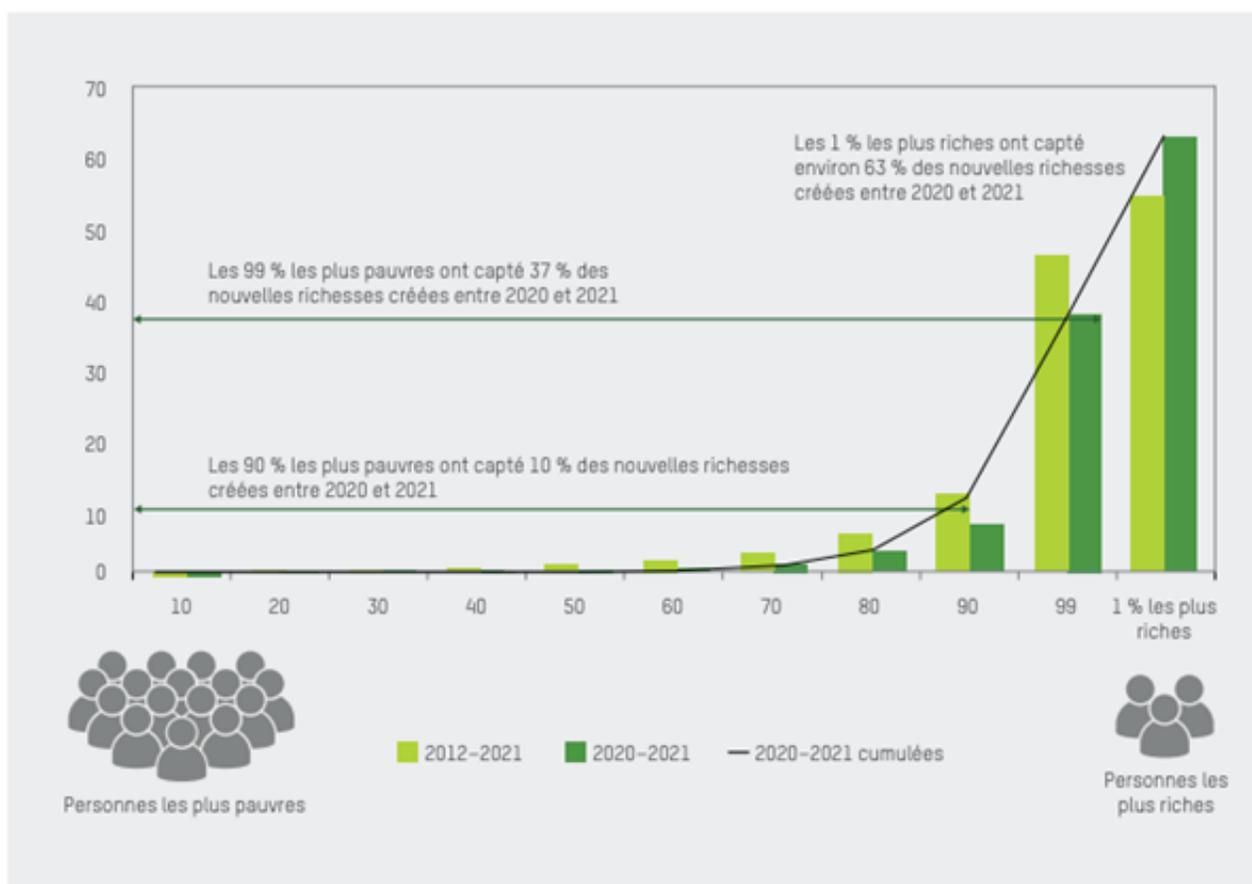
La conférence a permis de conclure, chiffres à l'appui, que la « théorie de la spirale salaires-inflation » proclamée par la Banque du Canada pour justifier son appel à ne pas augmenter les salaires est strictement fausse. Elle sert en fait d'écran de fumée pour protéger et augmenter les profits des grandes entreprises. Ainsi, depuis 2020, la part des profits des entreprises est passée de 12 % à 17 % du PIB, soit une hausse de 237 440 millions de dollars en deux ans alors que la part du PIB consacré à la rémunération des salarié.es a décliné pour passer de 47 % à 42 %, alors qu'elle s'élevait à près de 51 % en 2019 : « [Les chiffres sont clairs](#). Peu importe la source et l'angle d'analyse, l'hypothèse que les entreprises ont exagéré l'augmentation de leurs prix par rapport à l'augmentation de leurs coûts de production semble se vérifier. Nos données montrent clairement que les profits de la majorité des entreprises ont connu une hausse fulgurante. (...) et la moyenne des cinq ans avant la pandémie aura permis aux entreprises d'engranger durant la dernière année **plus de 91 milliards de dollars de bénéfices nets supplémentaires**. »



Les riches s'enrichissent plus que jamais sur notre dos ! Assez, c'est assez ! (suite)

Faut-il s'en surprendre ? Cette tendance à l'enrichissement des plus riches au détriment du reste de la population s'est aujourd'hui accentuée au point où, selon [un récent rapport d'Oxfam](#), « la fortune des milliardaires augmente de 2,7 milliards de dollars par jour, alors même que les salaires de 1,7 milliard de personnes ne suivent pas le rythme de l'inflation. » Vous aurez compris qu'avec l'« offre » de 9 % d'augmentation salariale sur cinq ans que le gouvernement Legault nous a jeté à la figure, nous risquons de faire partie de ce 1,7 milliard de personnes si nous ne nous défendons pas ! Ce même rapport nous apprend aussi que « depuis 2020, les 1 % les plus riches ont capté près des deux tiers de toutes les nouvelles richesses, soit près de deux fois plus que les 99 % les plus pauvres de la population mondiale. » Et, sans surprise, que « les entreprises des secteurs de l'alimentation et de l'énergie ont plus que doublé leurs bénéfices en 2022, versant 257 milliards de dollars à leurs riches actionnaires, alors que plus de 800 millions de personnes se couchent le ventre vide. » (dont [des milliers ici même au Québec](#)).

GRAPHIQUE 1 : PART DE NOUVELLES RICHESSES CAPTÉES (EN POURCENTAGE DU TOTAL DE NOUVELLES RICHESSES)



Et pour ajouter à ce portrait, faut-il encore rappeler que les salaires versés dans le secteur public, constitué à 80 % de femmes, accusent un retard de 17,6 % sur les autres salarié.es du Québec et de 9,4 % sur la rémunération globale ?

De tous ces chiffres, nous ne devons retenir qu'une seule chose : il va falloir nous battre pour obtenir la part qui nous revient de la richesse sociale et économique que nous contribuons à créer ! C'est notre droit ! Il en va de notre dignité et des conditions de travail de celles et ceux qui nous suivront !

Les unions, qu'ossa donne ?

(Monologue de [Yvon Deschamps](#))



Lors du bureau syndical du 10 mai dernier, alors que la discussion portait sur la négociation en cours et sur l'état de la mobilisation dans les différents départements, une déléguée a dit : « Je pense que ce serait important que nous expliquions aux jeunes profs qui arrivent avec nous et qui ne connaissent pas trop les syndicats que tout ce que nous avons aujourd'hui, même si ce n'est pas encore parfait, c'est avec les syndicats qu'on l'a gagné. » (citée de mémoire... !)

Cet article veut faire écho à cette judicieuse suggestion ! N'ayant toutefois pas l'espace voulu pour déployer un historique complet de toutes les conquêtes syndicales au fil du temps (!), nous vous suggérons de visionner le documentaire produit par la CSN [Les unions, qu'ossa donne ?](#), qui rappelle les grandes batailles menées par celles et ceux qui nous ont précédé.es dans l'Histoire pour arracher un à un des droits que nous prenons aujourd'hui pour acquis, hélas à tort ! En effet, il ne se passe pas une négociation sans que le gouvernement ne tente de nous imposer des reculs, comme c'est actuellement le cas avec [les attaques à notre régime de retraite](#). **Qu'à cela ne tienne, nous nous tiendrons debout ensemble pour défendre notre droit à des conditions de travail justes et favorables, d'une seule voix !**

Pour en savoir plus : <https://www.erudit.org/en/journals/bhp/2011-v19-n2-bhp04182/1054897ar.pdf>

Quelques gains syndicaux au fil des négociations

1972

- Salaire minimum à 100 \$ par semaine (augmentations salariales)
- Indexation des salaires au coût de la vie
- Nouveau régime d'assurance salaire
- Nouveau régime de sécurité d'emploi
- Création du RREGOP (1973)
- Obtention de la permanence au troisième contrat annuel

1975-1976

- Congé de maternité sans solde de 17 semaines
- Parité homme-femme presque complète pour un travail égal
- Établissement d'une tâche individuelle maximale (TIM), qui deviendra par la suite la CI
- Protection salariale pour les MED
- Création du fonds provincial de perfectionnement

1979-1980

- Réduction des écarts salariaux
- Baisse de l'âge de la retraite
- Congé de maternité payé par le gouvernement et par l'assurance-chômage

1986-1988

- Introduction des congés à traitement différé et anticipé
- Obligation pour le cégep d'inclure dans le projet de répartition entre les disciplines au moins 98 % des allocations à la session d'automne et au moins 99 % à la session d'hiver

1989-1991

- Ajout total de 406,99 ETC
- Le paramètre HP varie en fonction du nombre de cours différents

1993-1996

- Retraite : amélioration des critères d'admissibilité et diminution du pourcentage de réduction actuarielle

1998-2002

- Bonification au régime de retraite
- Amélioration des congés de maternité
- PVRTT
- Accès à plusieurs congés pour les non-permanent.es
- Rémunération de la suppléance

2006

- Entente sur l'équité salariale

2009-2011

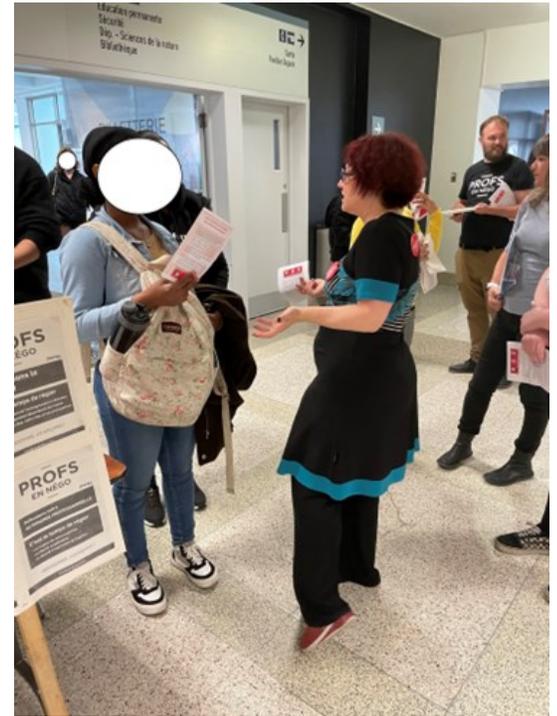
- Entente de la relativité salariale
- Allocation pour la coordination départementale à 1/18 du volet 1
- Ajout de 403 ETC au volet 1
- Progression accélérée aux quatre premiers échelons salariaux
- Révision du calcul de l'expérience professionnelle

2019

- Rangement 23 (reconnaissance partielle de notre appartenance à l'enseignement supérieur avec hausse salariale de 2,52 % à 7,63 % selon les échelons)

2020-2021

- Amélioration des conditions salariales à la formation continue



Action du 1er mai au cégep : un grand succès !

Plus de 800 tracts invitant les étudiant.es et leurs familles à se joindre à nous pour défendre nos services publics ont été distribués !



Une partie des membres de notre comité de mobilisation manifestent pendant la formation sur la mobilisation ! De gauche à droite : Haythem Guesmi, Fanny Theurillat-Cloutier, Adam Pétrin, Mélanie Villemaire. Absent.es de la photo : Daniel Blouin et Daphné Leclerc



Pour marquer la fin de notre convention collective le 30 mars dernier, un « Mur des revendications » a été érigé devant la porte du bureau de notre directeur général !



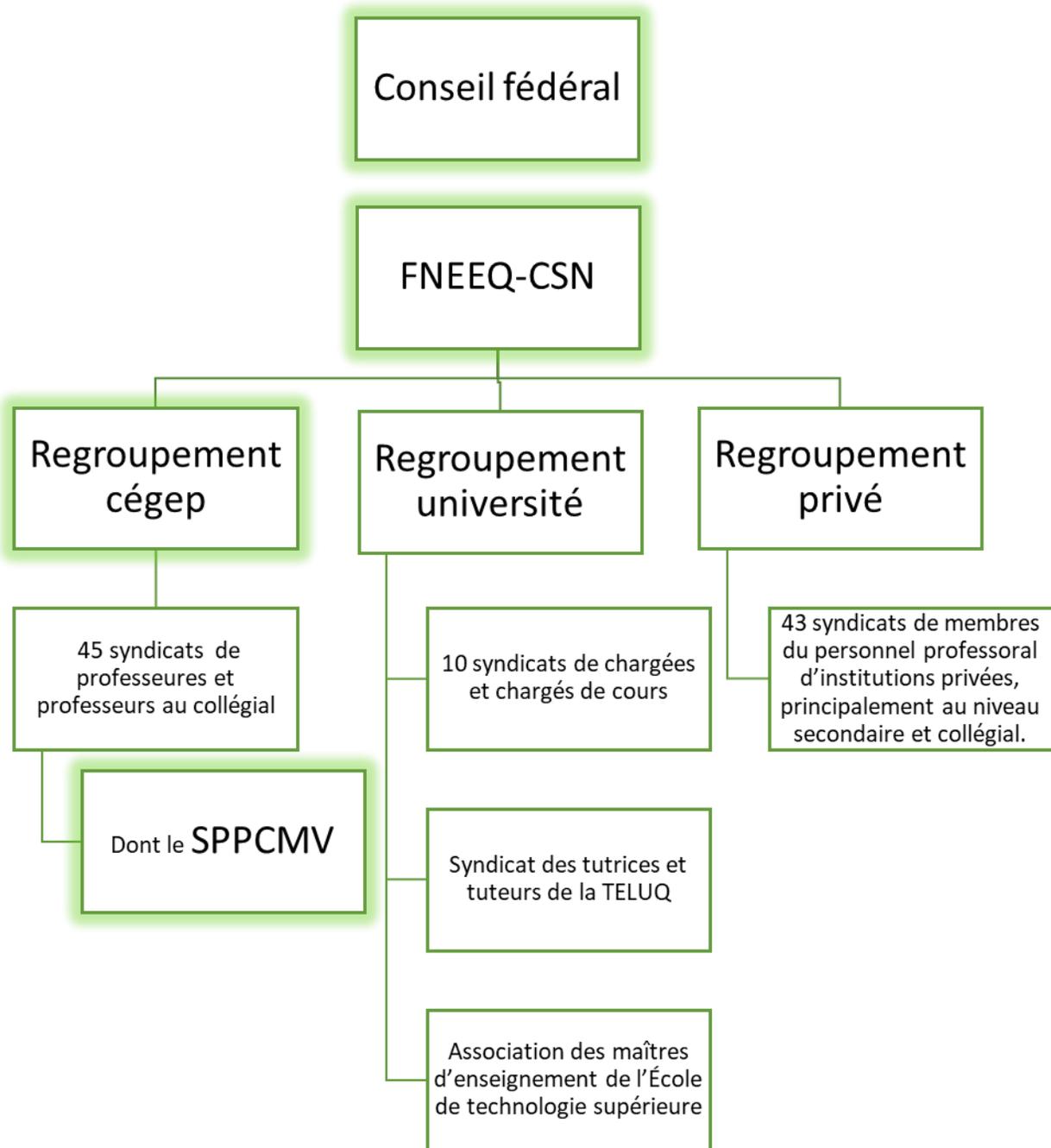
Des nouvelles du Comité contre le racisme systémique

Laura Chabot
 Charles Lemieux
 Ève-Martin Jalbert
 Catherine Turgeon-Gouin

Dans le cadre de la démarche institutionnelle en cours ayant pour objectif « de mettre en place des mesures efficaces afin de favoriser un milieu d'études et de travail plus inclusif », le comité syndical contre le racisme systémique travaille activement à faire connaître les recommandations qu'il a soumises aux différentes instances du cégep concernées par cet enjeu et que vous avez reçues par courriel le 12 mai. Il a notamment rencontré les membres du Comité paritaire du Programme d'accès à l'égalité en emploi (PAÉE) (sur lequel siège notre collègue Nancy Lemay), qui a d'ailleurs déjà donné suite à une de ces recommandations en produisant un *Guide PAÉE pour les membres des comités de sélection*. Ce guide vise à nous sensibiliser aux enjeux de discrimination qui peuvent survenir lors des entrevues d'embauche et à nous donner des moyens pour éviter les biais pouvant mener à discriminer une personne. Il s'agit d'une contribution importante en appui à nos efforts pour atteindre une meilleure représentativité des groupes visés au sein de notre corps professoral.

Notons aussi que la recommandation du comité à l'effet d'« ouvrir un poste temps plein pour un.e conseiller.ère en Équité, Diversité et Inclusion (EDI) » a trouvé écho puisqu'une personne est maintenant dédiée à ce dossier au cégep. Elle pilote actuellement la démarche institutionnelle pour l'élaboration d'une politique ÉDI avec un comité sur lequel notre AG a nommé deux personnes. Le comité syndical vous invite à cet effet à compléter le sondage portant sur l'ÉDI (que vous avez reçu le 4 mai 2023 à 8:42 !) d'ici le 31 mai puisque les résultats alimenteront les travaux de ce comité.

Organigramme syndical... pour comprendre notre structure



Organigrammes pour comprendre les tables de négociations

